

RECRUTE selon conditions statutaires

Un agent d'animation des accueils de loisirs péri et extrascolaires

Direction « éducation et fonctionnement de l'école municipale de musique »

Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux

Contrat de travail à durée déterminée du 1^{er} avril au 3 juillet 2026.

Sous l'autorité du Responsable de l'éducation et du fonctionnement de l'école municipale de musique et des directeurs périscolaires et extrascolaires, vous serez chargé de participer à la mise en œuvre des projets éducatifs péri et extrascolaires municipaux

MISSIONS

Participer à la mise en œuvre des projets éducatifs municipaux

- Adhérer aux projets pédagogiques, chartes et règlements intérieurs municipaux, les respecter
- Proposer des actions et activités en lien avec ses projets

Accueillir et animer des groupes d'enfants

- Surveiller et encadrer un groupe d'enfants en participant aux activités
- Mettre en œuvre des activités, en lien avec les projets éducatifs, adaptées aux différents temps de l'enfant
- Aider les enfants dans l'acquisition de l'autonomie
- Veiller à la sécurité et à l'hygiène des enfants
- Assurer la liaison entre le temps scolaire et le temps périscolaire

PROFIL

- Être titulaire du CAP petite enfance - BAFA
- Expérience sur un poste similaire apprécié
- Aimer encadrer et animer des groupes d'enfants
- Être ponctuel, disponible, assidu et posséder une bonne motivation
- Avoir de bonnes capacités d'écoute, d'adaptation et de gestion des conflits
- Savoir détecter les anomalies et dysfonctionnements et les signaler

COMPÉTENCES ATTENDUES

- Assurer le bien-être et la sécurité des enfants
- Être formé aux gestes de premiers secours
- Connaître les règles de sécurité
- Être à l'écoute de sa hiérarchie et de ses collègues de travail
- Être discret(e) et courtois(e)
- Être capable de prendre des initiatives dans l'intérêt du service
- Avoir le sens du service public

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE REMUNERATION

- **Emploi à temps complet (temps de travail annualisé)**
- Horaires réguliers discontinus
- Rémunération selon conditions statutaires - Adhésion de la Collectivité au COS Normand - Participation Employeur santé et prévoyance - Chèques Déjeuner

Adresser dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et copie des diplômes)

à : Monsieur le Maire de Valognes - Hôtel de Ville
Place Général de Gaulle - 50700 VALOGNES

ou par mail à l'adresse suivante : drh@valognes.fr

Date limite de réception des candidatures : 13 mars 2026

Renseignements sur le poste à pourvoir :

Damien CATHERINE, Responsable de la Direction Éducation et fonctionnement de l'École municipale de musique – Tél : 02.33.95.82.31

Renseignements administratifs :

Monique COUPPEY, Responsable de la Direction des Ressources Humaines – Tél : 02.33.95.82.00